



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 mai 2019 à 14 h à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, monsieur Luc Bard, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2019-314\*

**PRÉVOIR UNE PARTICIPATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC, VOLET 1 - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES - PROJET CITÉ-DES-JEUNES - 392 À 396, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, VILLAGE URBAIN MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires, et de recommander au conseil municipal l'aide financière à leur attribuer;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'aide du Groupe de ressources techniques Regroupement des OSBL d'habitations et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais, l'organisme Habitations des Rivières de l'Outaouais, a soumis un projet d'acquisition pour l'immeuble situé aux 392 à 396, boulevard de la Cité-des-Jeunes, pour convertir 18 logements privés en logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été soumis comme projet en volet 1, sous la formule « Achat rénovation – Mineure » du Programme AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne vise pas à créer de nouveaux logements mais permet à l'organisme Habitations des Rivières de l'Outaouais d'offrir éventuellement 18 logements subventionnés selon les modalités d'admissibilité au Programme AccèsLogis;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec ne prévoit pas octroyer de nouvelles unités pour 2019 et que ce type de projet nécessite de piger dans les réserves de la banque d'unités pour développer des logements abordables, ce projet néanmoins, permet de proposer une solution à moyen terme pour des citoyens qui souhaitent revenir dans leur milieu de vie, qui fût détruit par la tornade de septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Habitations des Rivières de l'Outaouais a déposé un projet selon les objectifs du Guide de gestion pour la sélection des projets de logements sociaux et communautaires;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de ville mandataire, la Ville de Gatineau s'assure de sélectionner des projets rencontrant les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme AccèsLogis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une participation financière à la réalisation d'un projet de logement abordable dans le cadre du Programme AccèsLogis volet 1 – Projet Cité-des-Jeunes, aux 392 à 396, boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans le village urbain Mont-bleu, soit plus spécifiquement :

- une aide financière estimée à 277 515 \$ équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 %;
- une contribution d'un montant estimé de 15 489 \$ correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-63222-972	277 515 \$	Règlement numéro 777-2015 - Programme AccèsLogis 2014-2015 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-315\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET LE PLATEAU, PHASE 60A - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour desservir le projet Le Plateau, phase 60A;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 10233293 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 60A :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c. concernant le projet Le Plateau, phase 60A, montré au plan d'ensemble préparé par La plateau de la Capital s.e.n.c., portant le nom Desserte 1 de 1;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements, les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux, cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux, les rues, le chemin d'accès au bassin de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à la cession des rues et à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-316\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET MARCHÉ LAROSE, PHASE 4A - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Marché de l'Encan MJT Larose inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour desservir le projet Marché Larose, phase 4A;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Marché de l'Encan MJT Larose inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Marché Larose, phase 4A :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Marché de l'Encan MJT Larose inc., concernant le projet Marché Larose, phase 4A, montré au plan d'ensemble préparé par la firme Quadrivium + Dumont Groupe-Conseil, portant le numéro C-02 1 de 1;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements, les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux, cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-317\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 26 JANVIER 2016 POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET ZIBI - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été approuvée le 26 janvier 2016 par sa résolution numéro CM-2016-90 du 26 janvier 2016, entre la Ville de Gatineau et Windmill Dream Québec Holdings LP, pour la phase 1 du projet Zibi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été amendée le 13 juin 2017 par la résolution numéro CM-2017-510 du 13 juin 2017, afin d'y inclure les modalités de réalisation des travaux d'aménagement de la place publique de la phase 1 du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie précitée s'engage à réaliser une rue de type convivial dans l'axe de la rue Eddy entre la rue Laurier, le boulevard Alexandre-Taché et le pont des Chaudières (traverse des Chaudières), laquelle se prolongera également du côté d'Ottawa jusqu'à la promenade Sir-John-A.-Macdonald;

**CONSIDÉRANT QU'**une première phase des travaux de réaménagement de la rue Eddy sera réalisée entre la rue Laurier, le boulevard Alexandre-Taché et la rue Jos-Montferrand et qu'il y a eu lieu de modifier l'entente intervenue afin de prévoir les modalités de réalisation de ces travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'amender l'entente approuvée le 26 janvier 2016 afin d'y inclure les modalités de réalisation des travaux de réaménagement de la rue Eddy, entre la rue Laurier, le boulevard Alexandre-Taché et la rue Jos-Montferrand;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Parsons;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Quadrivium et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue et du système de feux de circulation, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, tout document découlant des autorisations requises pour la réalisation des travaux, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville de Gatineau au montant maximal de 575 000 \$ pour le réaménagement de la rue Eddy.
- d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 127 000 \$ à même le surplus affecté – Surdimensions.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30748-016	95 000 \$	Travaux ponctuels - Règlement numéro 748-2014
06-30848-023	285 000 \$	Travaux ponctuels - Règlement numéro 848-2019
18-17003-041	68 000 \$	Honoraires professionnels
Futur FDI	127 000 \$	Surplus affecté - Surdimensions

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-318\*

**BONIFICATION AUX ACTIVITÉS FAMILIALES - LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE GATINEAU - CHALLENGER BANQUE NATIONALE DE GATINEAU - JOURNÉE FAMILIALE - 15 AU 21 JUILLET 2019 - 4 200 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont adopté le Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Famille, aînés (MADA) et accessibilité universelle lors de sa réunion tenue le 4 juillet 2017 par sa résolution numéro CM-2017-596;

**CONSIDÉRANT QU'**un des moyens de ce plan d'action se veut de bonifier, par soutien financier, les activités familiales organisées par les centres de services et organismes du milieu en y favorisant l'intégration des familles et des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Internationaux de tennis de Gatineau sont identifiés comme partenaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et qu'ils sont responsables de la tenue de l'événement de tennis Challenger Banque Nationale de Gatineau qui se tiendra du 15 au 21 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant offert par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés servira à contribuer à la bonification de l'aspect familial de cet événement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution de 4 200 \$ pour la bonification du volet familial lors de la tenue de l'événement de tennis Challenger Banque Nationale de Gatineau qui se déroulera du 15 au 21 juillet 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-59130-971	4 200 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-319\*

**AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ INTERGÉNÉRATIONNEL AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - APPEL DE PROJETS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés du gouvernement du Québec offre un soutien financier aux municipalités reconnues ou engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés pour la réalisation de projets d'infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du programme est d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière correspond à 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement des parcours santé est prévu dans le Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Famille, Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle, qui a été adopté au conseil municipal du 4 juillet 2017, par sa résolution numéro CM-2017-596;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'aménagement sera intégré dans le projet de revitalisation du secteur de la Cité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à soumettre une demande d'aide financière de 200 150 \$ au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – Appel de projets 2019, pour le projet d'aménagement d'un parcours santé intergénérationnel dans le secteur sportif et culturel de la Place de la Cité;
- de confirmer que la Ville de Gatineau a pris connaissance du guide du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles, les coûts non admissibles au projet, y compris tout dépassement des coûts, et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par la Ville de Gatineau au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-320\*

**RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE) ET APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS ET L'AMÉLIORATION DES SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus financier de la Corporation du centre culturel de Gatineau, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, est de 564 874 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme de 564 874 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du protocole d'entente 2018-2022 (CM-2017-985) entre la Maison de la culture de Gatineau et la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus budgétaires dans les améliorations locatives, technologiques et scénographiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation des surplus au cours des années, par la Corporation, a permis :

- de maintenir l'image de marque des installations de la Maison de la culture de Gatineau afin d'accueillir les citoyens et les artistes dans un environnement répondant aux standards de qualité;
- de renouveler les équipements spécialisés en scénographie;
- de consolider des initiatives visant l'amélioration du service à la clientèle;
- de soutenir des projets ponctuels (25<sup>e</sup> anniversaire, fermeture temporaire, etc.).

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau approuvait une liste de projets pour l'acquisition d'équipements, l'amélioration de ses actifs, du service à la clientèle et le développement de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du centre culturel de Gatineau a formulé une demande pour utiliser le surplus financier de 564 874 \$ à ces fins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt du rapport annuel 2018 de la Corporation du centre culturel de Gatineau et recommande au conseil :

- d'approprier la somme de 564 874 \$ à même le surplus affecté à la Maison de la culture de Gatineau afin de permettre l'acquisition d'équipements spécialisés et la rénovation des loges principales qui serviront au bon fonctionnement de la Corporation pour un montant de 287 360 \$;
- de verser le montant de 161 768 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau pour l'amélioration continue, le service à la clientèle et le développement de projet;
- de faire le 3<sup>e</sup> remboursement de 85 514 \$ à la Ville de Gatineau pour l'emprunt de 364 725 \$ fait pour les rénovations de la salle Odyssee;
- de renflouer le surplus libre (05-99-100) de 30 232 \$ en vertu de la résolution numéro CM-2019-173 du 19 mars 2019, pour le panneau numérique de la Maison de la culture de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-321\*

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec les termes de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal a retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Deloitte pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport du vérificateur général;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil municipal du 14 mai 2019 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité et le Comité de vérification recommandent au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau incluant les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-322\*

**AFFECTATIONS - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2018 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de virer des surplus à de fins spécifiques afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux coûts futurs reliés à différentes activités municipales et pour respecter les engagements reliés aux directives et résolutions ainsi que pour respecter certaines clauses de protocoles d'ententes ou de contrats antérieurs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité et le comité de vérification recommandent au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de verser aux réserves les sommes prévues au budget ou selon les politiques en vigueur :

1. Cycle de vie des nouveaux immeubles et équipements	4 439 317 \$
2. Vente de propriétés pour le développement des parcs industriels (CM-2011-695 du 30 août 2011)	553 480 \$
3. Régimes de retraite	1 480 398 \$
4. Vente de propriétés versées à la réserve pour acquisitions stratégiques	681 095 \$
5. Compte en dépôt – Assurances collectives	767 652 \$
6. Développement économique	49 924 \$
7. Affectations déjà autorisées par résolution	1 293 230 \$
8. Maison de la culture – Immobilisations et autres projets	564 874 \$
9. Remboursements de surdimensions en réduction de la dette	139 623 \$
10. Élections 2021	575 000 \$

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de respecter les ententes contractuelles ainsi que le report des budgets pour les projets en cours de réalisation :

- Engagements contractuels et commandes en cours 6 761 463 \$;
- Report des budgets pour les projets en cours de réalisation 13 558 516 \$.

Le trésorier est autorisé à verser les sommes nécessaires au budget pour les éléments inclus dans les projets en cours.

Le trésorier est également autorisé à affecter du surplus net 2018 dont le solde totalise un montant de 9 712 854 \$, une somme de 1 401 591 \$ au Programme de remboursement volontaire, un montant de 4 000 000 \$ au plan d'investissements des projets de développement (2019-2022) et un montant de 1 275 000 \$ sera affecté au Programme contre la lutte à l'agrile du frêne (CM-2017-772 du 19 septembre 2017).

Enfin, le trésorier est autorisé à utiliser un montant de 60 683\$ provenant des sommes prévues pour la réserve cycle de vie de l'année 2018 (4 500 000 \$) afin de financer les travaux effectués en toute urgence au mois de décembre 2018 à la piscine Lucien Houle afin de remplacer les réacteurs UV.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-323\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 14-9-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2001 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL, DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ PLÉNIER AINSI QUE LE PARTAGE DES FONCTIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF AFIN DE PRÉCISER LES RÈGLES DE LA GOUVERNANCE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 14-9-2019 modifiant le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, afin de préciser les règles de la gouvernance.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-324\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2541-3-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2541 AFIN DE FIXER À DEUX HEURES LE MOMENT OÙ LES PERMIS DE BAR DOIVENT CESSER D'ÊTRE EXPLOITÉS SUR LE TERRITOIRE DÉSIGNÉ DE LA VILLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 2541-3-2019 modifiant le Règlement numéro 2541 de l'ex-Ville de Hull afin de fixer à deux heures le moment où les permis de bar doivent cesser d'être exploités sur le territoire désigné de la Ville de Hull.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-325\*

**SUBVENTION DE 20 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MASSÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Massé prévoit certains travaux d'embellissement de la cour de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Massé relève de la Commission scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Massé, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral de Limbour, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école Massé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 20 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école Massé, provenant du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral de Limbour;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-692-19870	20 000 \$	Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-326\***

**RESSOURCES POLICIÈRES ADDITIONNELLES - PROJET PILOTE -  
PROLONGATION DES HEURES D'EXPLOITATION DES PERMIS D'ALCOOL  
POUR LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du caucus préparatoire du 16 avril 2019, le conseil municipal a approuvé les recommandations suivantes :

- Autoriser la mise en œuvre du projet pilote et ses composantes;
- Accepter les modifications proposées au règlement numéro 2541 afin de permettre la prolongation de l'heure d'exploitation des permis d'alcool pour le secteur de Hull, et ce, du 17 mai 2019 au 17 février 2020;
- Augmenter dès le début du projet, la présence policière dans le secteur de Hull et allouer une enveloppe de 100 000 \$ à cette fin;
- Autoriser le trésorier à puiser la somme de 100 000 \$ à même les imprévus et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 100 000 \$ à même les imprévus afin d'accroître la présence policière dans le secteur de Hull et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-21400-121	100 000 \$	Gendarmerie – Temps supplémentaire – Régulier - Policiers

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-99900-999	100 000 \$		Imprévus - Autres
02-21400-121		100 000 \$	Gendarmerie – Temps supplémentaire – Régulier - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-327\***

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-FRANCE LAVIOLETTE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint (poste numéro SRH-CAD-002) au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Marie-France Laviolette au poste de directeur adjoint (poste numéro SRH-CAD-002) au Service des ressources humaines sous la gouverne du directeur du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Marie-France Laviolette est établi à la classe 7, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-France Laviolette sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-France Laviolette est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-328\*

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE PR-021 « RÉCEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics (Loi 108) a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi a aussi pour effet d’obliger les municipalités à traiter, en première instance, les plaintes provenant de personnes intéressées par leurs appels d’offres publics ou par leurs avis d’intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

**CONSIDÉRANT QUE** les plaintes couvertes par cette loi sont associées aux contrats dont la valeur implique une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique applicable (actuellement 101 100 \$) ;

**CONSIDÉRANT QU’**afin de répondre à cette loi et conformément à l’article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau doit donc se doter, à compter du 25 mai 2019, d’une procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d’adopter la Procédure PR-021 « Réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l’adjudication ou de l’attribution de contrat ».

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-329\*

**FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION ET À LA REVITALISATION - SOUTIEN FINANCIER DE 44 509 \$ AUX PROJETS 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, par sa résolution numéro CM-2018-1063 du 11 décembre 2018, le Fonds de soutien à l’animation et à la revitalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de soutien a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent à maintenir et à ramener une vitalité dans les anciens cœurs urbains et autres secteurs d’animation de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de soutien a comme objectifs de développer l’offre culturelle et commerciale, afin de renforcer l’identité urbaine de Gatineau, d’augmenter la fréquentation des secteurs visés et de valoriser l’usage et l’aménagement de l’espace public;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro CM-2019-236 du 16 avril 2019 soutenant à hauteur de 200 537 \$ la réalisation de 10 projets se déroulant entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 30 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse recommande de soutenir quatre projets supplémentaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020 pour une contribution financière additionnelle de 44 509 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation décrites au sommaire des projets retenus pour 2019-2020 (annexe A) conditionnellement au respect des clauses établies au protocole d'entente :

Organisme/Projet	Lieu/Période	Contribution totale	Répartition	
			Aide financière 90 %	Retenue 10 %
<b>Association citoyenne de Pointe-Gatineau</b> Animation de la rue Jacques-Cartier	Rue Jacques-Cartier 23 juin au 24 août 2019	21 348 \$	19 213 \$	2 135 \$
<b>Les partenaires du secteur Aylmer</b> On s'amuse en ville	Ancien centre-ville d'Aylmer 2 juillet au 23 août 2019	8 860 \$	7 974 \$	886 \$
<b>APICA</b> Festival du Vieux-Aylmer – Volet animation en soirée	Ancien centre-ville d'Aylmer 16 au 18 août 2019	5 238 \$	4 714 \$	524 \$
<b>APICA</b> Campagne d'achat local	Ancien centre-ville d'Aylmer 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre 2019	9 063 \$	8 157 \$	906 \$
<b>Total</b>		44 509 \$	40 058 \$	4 451 \$

- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres et la directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2019-2020 (annexe A) selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61290-972	44 509 \$	Programmes et ententes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffier adjoint  
Comité exécutif